



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉDUCATION NATIONALE

**Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie**

RAPPORT DU JURY

**Concours de recrutement
de professeurs des écoles**
concours externe, second concours interne
et troisième concours

**Accès à l'échelle de rémunération
des professeurs des écoles
des établissements
d'enseignement privés sous contrat**
concours externe et second concours interne

SESSION 2025

RAPPORT DU JURY

Les épreuves des concours externes, des seconds concours et des troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) se composent de **trois épreuves écrites d'admissibilité** et de **deux épreuves orales d'admission**.

Les candidats peuvent également bénéficier d'une **épreuve orale facultative** portant sur une langue vivante étrangère.

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire en vigueur au jour de l'épreuve.

Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4.

Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

*Toute note globale égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité est éliminatoire.
La note 0 obtenue à l'une des épreuves d'admission ou à l'une des deux parties de la deuxième épreuve d'admission est éliminatoire.
La note obtenue à l'épreuve facultative n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.
Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe)*

Avant de prendre connaissance de ce rapport, il est indispensable de consulter les épreuves de la session 2025 téléchargeables à partir des liens ci-après.



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire de français :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16561/download>



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16564/download>



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite d'application :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16558/download>

Jean-Paul OBELLIANNE
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Oise

Président du Jury

Table des matières

1	Éléments statistiques généraux	3
2	Épreuves d'admissibilité	4
2.1	Épreuve écrite disciplinaire de français	4
2.1.1	Moyennes et répartition des notes de l'épreuve écrite disciplinaire de français	5
2.1.2	Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies	5
2.2	Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques	6
2.2.1	Moyennes et répartition des notes de l'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques	6
2.2.2	Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies	6
2.3	Épreuve écrite d'application	7
2.3.1	Moyennes et répartition des notes de l'épreuve d'application	7
2.3.2	Choix des candidats et moyennes par sujet	7
2.3.3	Épreuve écrite d'application dans le domaine des Sciences et technologie	7
2.3.4	Épreuve écrite d'application : histoire, géographie, enseignement moral et civique	8
2.3.5	Épreuve écrite d'application dans le domaine des Arts	8
3	Épreuves d'admission	8
3.1	Statistiques générales	8
3.1.1	Nombre de candidat admissibles et seuils d'admissibilité	8
3.1.2	Moyennes des épreuves écrites d'admissibilité des candidats admissibles	9
3.1.3	Résultat des candidats admissibles	9
3.1.4	Moyennes des épreuves orales d'admission	9
3.1.5	Moyennes des candidats admis	10
3.1.6	Profil des candidats admis	10
3.2	Épreuve de leçon	10
3.2.1	Moyennes et répartition des notes de l'épreuve de leçon	10
3.2.2	Remarques concernant l'épreuve de leçon en français	11
3.2.3	Remarques concernant l'épreuve de leçon en mathématiques	11
3.3	Épreuve d'entretien	12
3.3.1	Moyenne et répartition des notes de l'épreuve d'entretien	12
3.3.2	Répartition des notes de l'épreuve d'entretien sur 20 points	12
3.3.3	Répartition des notes de la sous épreuve d'EPS sur 10 points	13
3.3.4	Répartition des notes de la sous épreuve de motivation sur 10 points	13
3.3.5	Remarques concernant l'épreuve d'entretien	13
3.3.5.1	1 ^{ère} partie consacrée à l'éducation physique et sportive	13
3.3.5.2	2 ^{ème} partie sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation	13
3.4	Épreuve facultative de langue vivante	14
3.4.1	Langues présentées par les candidats admissibles	14
3.4.2	Nombre de candidats inscrits et présents à l'épreuve	14
3.4.3	Répartition des notes	14
3.4.4	Remarques concernant l'épreuve facultative de langue vivante	15
4	Affectation des lauréats des concours publics	15
4.1	Origine des lauréats des concours publics	15
4.2	Taux de satisfaction des lauréats des concours publics	15
4.3	Diplôme détenu par les lauréats du concours externe (MEEF : masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)	15
5	Ressources numériques pour préparer le concours	16

1 Éléments statistiques généraux

Concours de recrutement des professeurs des écoles

Concours public	Nombre de candidats inscrits	Candidats présents		Nombre de postes
		Nombre	%	
Externe public	1 000	464	46,4 %	267
Troisième concours	383	92	24,0 %	26
Second concours interne	149	44	29,5 %	20

Pour le concours externe public, 49,9 % des candidats présents détenaient un Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) » ou étaient inscrits dans ce parcours.

Accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat

Concours privés	Nombre de candidats inscrits	Candidats présents		Nombre de postes
		Nombre	%	
Externe privé	139	36	25,9 %	11
Second Interne privé	23	6	26,1 %	2

Pour le concours externe privé, 45,0 % des candidats présents détenaient un Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) » ou étaient inscrits dans ce parcours.

Répartition par années de naissance des candidats présents

Concours / Années de naissance	1967 1970	1971 1974	1975 1978	1979 1982	1983 1986	1987 1990	1991 1994	1995 1998	1999 2003
Concours externe public	0,9 %	0,9 %	1,3 %	3,9 %	4,5 %	5,0 %	4,7 %	9,7 %	69,2 %
3 ^e concours public	1,1 %	6,5 %	6,5 %	13,0 %	18,5 %	25,0 %	14,1 %	13,0 %	2,2 %
2 nd concours interne public	0,0 %	2,3 %	4,5 %	13,6 %	15,9 %	6,8 %	22,7 %	18,2 %	15,9 %
Concours externe privé	2,8 %	8,3 %	2,8 %	2,8 %	13,9 %	11,1 %	8,3 %	16,7 %	33,3 %
2 nd concours interne privé	16,7 %	0,0 %	0,0 %	33,3 %	16,7 %	16,7 %	0,0 %	16,7 %	0,0 %
Tous concours	1,1 %	2,2 %	2,3 %	6,1 %	7,9 %	8,4 %	7,5 %	11,2 %	53,3 %

Répartition femmes / hommes des candidats présents

Concours	Femmes	Hommes
Concours externe public	84 %	16 %
3 ^e concours public	87 %	13 %
2 nd concours interne public	73 %	27 %
Concours externe privé	94 %	6 %
2 nd concours interne privé	83 %	17 %
Tous concours	84 %	16 %

Taux de réussite des candidats présents

Concours	Candidats inscrits	Postes	Épreuves écrites d'admissibilité		Épreuves orales d'admission					
			Candidats présents	% présents	Admissibles	% admissibles	Candidats admis	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire	% LC / présents
Externe Public	1 000	267	464	46,4 %	347	74,8 %	267	57,5 %	12	2,6 %
3 ^e conc. Public	383	26	92	24,0 %	44	47,8 %	26	28,3 %	4	4,3 %
Interne Public	149	20	44	29,5 %	25	56,8 %	17	38,6 %	---	---
Total public	1 532	313	600	39,2 %	416	69,3 %	310	51,7 %	16	2,7 %
Externe Privé	139	11	36	25,9 %	20	55,6 %	11	32,4 %	5	14,7 %
Interne Privé	23	2	6	26,1 %	4	66,7 %	2	25,0 %	---	---
Total privé	162	13	42	25,9 %	24	57,1 %	13	31,0 %	5	11,9 %
Total académie	1 694	326	642	37,9 %	440	68,5 %	323	50,3 %	21	3,3 %

2 Épreuves d'admissibilité

2.1 Épreuve écrite disciplinaire de français

Durée : **3 heures** | Coefficient : **1**

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'**étude de la langue**, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au **lexique et à la compréhension lexicale** ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

L'épreuve est notée sur 20. **Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.**



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire de français :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16561/download>

2.1.1 Moyennes et répartition des notes de l'épreuve écrite disciplinaire de français

Concours	Moyenne des candidats présents	Répartition des notes				Note Min. Max	Moyenne des candidats admissibles
		< 5	> 5 à 10	> 10 à 15	> 15		
externe public	11,28	4,1%	35,7%	45,7%	14,6%	2,50 19,00	12,52
3 ^e concours public	9,80	18,7%	34,1%	31,9%	15,4%	1,00 18,00	13,20
interne public	9,74	4,7%	48,8%	44,2%	2,3%	4,25 16,25	11,30
externe privé	10,59	11,1%	36,1%	41,7%	11,1%	3,50 19,00	13,06
interne privé	10,83	16,7%	33,3%	33,3%	16,7%	4,75 15,75	13,00

2.1.2 Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies

L'épreuve de français était composée de trois parties déclinées à partir d'un texte de Marguerite Yourcenar extrait des Nouvelles orientales. La première partie portait sur l'étude de la langue, la deuxième sur le lexique et la compréhension lexicale, la dernière était dédiée au développement par le candidat d'une réflexion portant sur les liens que l'art entretient avec le réel.

Les correcteurs ont vivement apprécié qu'un malus soit mis en œuvre au regard des compétences attendues d'un futur professeur des écoles. La moyenne de l'épreuve se maintient autour de 11 / 20 (pour 10.64 en 2024).

L'éventail des notes a été utilisé et seuls deux binômes ont fait l'objet d'une demande de régulation de la notation sur les 22 commissions.

L'épreuve était accessible à tout candidat possédant des bases en étude de la langue et des qualités rédactionnelles minimales. Les meilleures copies sont très étayées et témoignent d'une culture solide, certaines références sont notamment en lien direct avec les contenus étudiés à l'INSPE.

Bien que le malus ait été utilisé de manière mesurée, de nombreux membres du jury notent de fortes lacunes en orthographe, une pauvreté du lexique et de nombreuses erreurs de syntaxe. Les compétences rédactionnelles sont souvent fragiles également : élaboration d'un plan pertinent, structuration du propos et fil conducteur d'une réflexion construite. De même, des références culturelles pauvres, parcellaires ou « plaquées » ont été soulignées par de nombreux correcteurs.

Enfin, la partie compréhension a mis en difficulté les candidats les plus fragiles (explicitation précise du sens métaphorique d'une expression).

2.2 Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

Durée : **3 heures** | Coefficient : **1**

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20.

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16564/download>

2.2.1 Moyennes et répartition des notes de l'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

Concours	Moyenne des candidats présents	Répartition des notes				Note Min. Max	Moyenne des candidats admissibles
		< 5	> 5 à 10	> 10 à 15	> 15		
externe public	12,22	5,4 %	25,0 %	42,4 %	27,2 %	1,75 20,00	13,67
3 ^e concours public	10,51	14,3 %	31,9 %	37,4 %	16,5 %	1,00 18,50	13,83
interne public	10,15	18,6 %	37,2 %	23,3 %	20,9 %	1,00 18,50	12,45
externe privé	10,76	8,3 %	41,7 %	33,3 %	16,7 %	1,75 18,50	13,23
interne privé	9,42	16,7 %	16,7 %	66,7 %	0,0 %	0,50 13,50	12,13

2.2.2 Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies

Cette année, l'épreuve de mathématiques était constituée de six exercices indépendants, couvrant un large éventail de compétences du programme : fonctions affines, calcul de probabilités et évaluation d'expériences aléatoires, calcul de mesures et grandeurs, reconnaissance et classification des nombres (entiers, décimaux, rationnels), comparaison d'aires et de périmètres de figures géométriques, ainsi que l'interprétation d'un script de programmation (Scratch) pour réaliser un patron.

Le jury considère que le sujet de la session 2025 était accessible, permettant de distinguer clairement les candidats maîtrisant les compétences fondamentales de ceux rencontrant davantage de difficultés. Le sujet offrait également aux candidats les plus solides en mathématiques une opportunité de se démarquer.

Les résultats traduisent une progression notable, avec une hausse d'environ 1,6 point de la moyenne générale par rapport à la session 2024. Cette amélioration est particulièrement marquée pour le concours externe public (moyenne de 12,22) et le troisième concours (10,51) en comparaison avec le second concours interne privé, dont la moyenne atteint 9,42.

L'ensemble des exercices a globalement été traité par les candidats. Toutefois, le jury note certaines faiblesses récurrentes :

- un manque de rigueur dans la rédaction des réponses,
- des erreurs fréquentes dans les arrondis,
- une maîtrise approximative du théorème de Pythagore, tant dans sa compréhension que dans sa rédaction (le théorème et sa réciproque souvent confondus ou mal formulés).

Enfin, bien que l'épreuve de mathématiques n'exige pas systématiquement une rédaction littérale, le jury déplore un nombre significatif d'erreurs syntaxiques et orthographiques chez plusieurs candidats, ce qui est regrettable dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs des écoles.

2.3 Épreuve écrite d'application

Durée : 3 heures | Coefficient : 1

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une **démarche d'apprentissage progressive et cohérente**.

Le **candidat a le choix au début de l'épreuve** entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- **sciences et technologie ;**
- **histoire, géographie, enseignement moral et civique ;**
- **arts.**

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite d'application :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16558/download>

2.3.1 Moyennes et répartition des notes de l'épreuve d'application

Concours	Moyenne des candidats présents	Répartition des notes				Note Min. Max	Moyenne des candidats admissibles
		< 5	> 5 à 10	> 10 à 15	> 15		
externe public	10,80	6,5 %	37,6 %	46,3 %	9,6 %	1,50 20,00	11,92
3 ^e concours public	8,36	25,3 %	41,8 %	28,6 %	4,4 %	1,00 15,75	11,10
interne public	9,10	18,6 %	39,5 %	39,5 %	2,3 %	1,00 15,50	11,55
externe privé	9,63	5,6 %	58,3 %	27,8 %	8,3 %	4,00 17,00	11,28
interne privé	10,46	16,7 %	16,7 %	50,0 %	16,7 %	3,50 17,50	12,94

2.3.2 Choix des candidats et moyennes par sujet

Concours	Sciences et technologie		Histoire, géographie, enseignement moral et civique		Arts	
	Choix %	Moy.	Choix %	Moy.	Choix %	Moy.
externe public	41,3 %	10,12	43,5 %	11,42	15,2 %	10,88
3 ^e concours public	47,3 %	8,72	34,1 %	7,99	18,7 %	8,13
interne public	37,2 %	11,17	44,2 %	8,49	18,6 %	6,41
externe privé	16,7 %	9,90	66,7 %	9,63	16,7 %	7,50
interne privé	41,7 %	12,25	52,8 %	11,75	5,6 %	3,50

2.3.3 Épreuve écrite d'application dans le domaine des Sciences et technologie

Lors de l'épreuve d'application, un livret de 42 pages est distribué aux candidats qui doivent choisir un sujet à traiter parmi trois propositions : un sujet de sciences et technologie, un sujet d'histoire-géographie-enseignement moral et civique, un sujet en arts.

Le sujet pour l'épreuve écrite d'application dans le domaine des **Sciences et technologie** est composé de 25 questions et 3 annexes réparties sur 17 pages. Il s'appuie sur une expédition scientifique dans l'océan Austral et comprend 3 parties :

- une étude technologique en 7 questions ;
- une approche en Physique-Chimie en 8 questions ;
- une approche environnementale en 10 questions.

13 questions qui portent sur les connaissances scientifiques et 12 questions de nature didactique ou pédagogique. C'est l'épreuve la plus structurée et qui exige des connaissances variées. Les correcteurs ont regretté les connaissances peu solides des candidats, l'imprécision de leurs réponses et la piètre qualité de la syntaxe comme de la maîtrise orthographique dans trop de copies.

2.3.4 Épreuve écrite d'application : histoire, géographie, enseignement moral et civique

Le sujet pour l'épreuve écrite d'application dans le domaine **Histoire, géographie, enseignement moral et civique** comprend une composante en histoire et une composante en enseignement moral et civique. Il est constitué d'un corpus de dix documents : extraits des programmes, extrait d'ouvrage littéraire, texte de Loi, écrit pédagogique, carte postale, photographie, charte de la laïcité, affiches produites par les élèves.

Chaque composante comprend une question sur les connaissances des candidats et leur capacité à traiter les éléments du corpus : l'école et la III^e République en histoire, la Laïcité en EMC. Deux questions en histoire et une question en EMC portaient sur des situations d'enseignement avec les élèves d'une classe de CM2 et permettaient aux candidats de démontrer leurs connaissances didactiques et pédagogiques. C'est l'épreuve globalement la mieux réussie. Toutefois, les correcteurs ont signalé des propositions de séances ou de séquences très superficielles et des documents peu analysés pour en faire des supports d'apprentissage. Le concept de Laïcité est indiqué comme très peu maîtrisé. Nombreux sont les correcteurs qui se désolent de la syntaxe et de l'orthographe dont la maîtrise insuffisante n'est pas digne de candidats à un emploi de professeur.

2.3.5 Épreuve écrite d'application dans le domaine des Arts

Le sujet pour l'épreuve écrite d'application dans le domaine des **Arts (éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts)** était constitué d'une composante arts plastiques et d'une composante univers sonores.

- **Arts plastiques** : il s'agissait de rédiger la fiche de préparation d'une séance permettant une exploration plastique de l'écrit. Le dossier documentaire comprenait trois reproductions d'œuvres, une liste de contraintes didactiques et pédagogiques, un extrait d'ouvrage pédagogique et un extrait des programmes.
- **Univers sonores** : le candidat devait faire une analyse critique d'une fiche de préparation à partir d'un dossier composé des paroles d'une chanson, de la fiche de préparation à analyser, d'un extrait d'ouvrage pédagogique et d'extraits des programmes.

L'épreuve est choisie par peu de candidats. Il est vrai que la moyenne y est la plus basse et le nombre de notes éliminatoires le plus élevé (20% en Arts contre 10% en Sciences et 8% en Histoire). Les correcteurs regrettent que les modalités d'enseignement soient rarement explicitées, que les candidats prennent trop peu appui sur les documents didactiques proposés et que les compétences annoncées ne soient pas visibles dans le déroulement de la séance.

3 Épreuves d'admission

3.1 Statistiques générales

3.1.1 Nombre de candidats admissibles et seuils d'admissibilité

Concours	Candidats présents	Candidats admissibles		Seuil / 20 d'admissibilité	Nombre de postes
		Nombre	%		
Concours externe public	464	347	74,8 %	9,50	267
3 ^e concours public	92	44	47,8 %	9,50	26
2 nd concours interne public	44	25	56,8 %	9,00	20
Concours externe privé	36	20	55,6 %	9,50	11
2 nd concours interne privé	6	4	66,7 %	10,00	2

3.1.2 Moyennes des épreuves écrites d'admissibilité des candidats admissibles

Épreuve	Concours externe public	3 ^e concours public	2 nd concours interne public	Concours externe privé	2 nd concours interne privé
Français	12,52	13,20	11,30	13,06	13,00
Mathématiques	13,67	13,83	12,45	13,23	12,13
Application	11,92	11,10	11,55	11,28	12,94
<i>Arts</i>	12,67	10,78	9,92	---	---
<i>Sciences et technologie</i>	11,27	11,27	11,73	11,67	12,25
<i>Histoire-Géo-EMC</i>	12,30	11,05	11,83	10,95	13,17
Moyenne générale	12,70	12,71	11,77	12,52	12,69

3.1.3 Résultat des candidats admissibles

Concours	Admis		Inscrits sur LC		Refusés		Éliminés*		Absents	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
externe public	267	79,0%	12	3,6%	41	12,1%	18	5,3%	9	2,6%
3^e concours public	26	59,1%	4	9,1%	8	18,2%	6	13,6%	---	---
2nd interne public	17	68,0%	---	0,0%	6	24,0%	2	8,0%	---	---
externe privé	11	57,9%	5	26,3%	2	10,5%	1	5,3%	1	25,0%
2nd interne privé	2	50,0%	---	0,0%	2	50,0%	0	0,0%	---	---
TOTAL	323	75,1%	21	4,9%	59	13,7%	27	6,3%	10	2,3%

*note éliminatoire ou absence à une des deux épreuves d'admission

3.1.4 Moyennes des épreuves orales d'admission

Épreuve	Concours externe public	3 ^e concours public	2 nd concours interne public	Concours externe privé	2 nd concours interne privé
Leçon / 20	11,25	9,88	8,70	11,00	6,25
Entretien / 20	11,71	9,91	8,60	12,50	6,75
<i>EPS / 10</i>	5,60	4,72	4,18	5,89	3,00
<i>Motivation / 10</i>	6,11	5,19	4,42	6,6	3,75
Langue vivante*	12,54	12,19	11,75	11,40	---

*seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte (10% des candidats inscrits ne se sont pas présentés)

3.1.5 Moyennes des candidats admis

Concours	Admis sur liste principale	Moyenne épreuves d'admissibilité	Moyenne épreuves d'admission	Moyenne globale des admis	Seuil admission sur liste principale	Admis sur liste complémentaire	Seuil admission sur liste complémentaire
Externe public	267	13,18	13,46	13,37	9,00	12	8,67
3 ^e conc. public	26	13,21	13,40	13,34	9,67	4	8,50
Interne public	17	12,06	10,98	11,34	8,89	---	---
Externe privé	11	13,58	15,07	14,57	10,78	5	9,11
Interne privé	2	13,54	8,33	10,07	9,17	---	---

3.1.6 Profil des candidats admis

Concours	Femmes	Hommes	Âge moyen	+ jeune	+ âgé(e)
Concours externe public	87,3 %	12,7 %	26 ans	22 ans	57 ans
3 ^e concours public	92,3 %	7,7 %	38 ans	30 ans	49 ans
2 nd concours interne public	52,9 %	47,1 %	35 ans	24 ans	46 ans
Concours externe privé	100,0 %	0,0 %	31 ans	23 ans	50 ans
2 nd concours interne privé	50,0 %	50,0 %	42 ans	40 ans	45 ans
	86,1 %	13,9 %			

3.2 Épreuve de leçon

Durée : 1 heure | Coefficient : 4

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant, au plus, quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

3.2.1 Moyennes et répartition des notes de l'épreuve de leçon

Concours externe public	3 ^e concours public	2 nd concours interne public	Concours externe privé	2 nd concours interne privé
11,25	9,88	8,70	11,00	6,25

Concours	0	> 0 et ≤ 5	> 5 et ≤ 10	> 10 et ≤ 15	< 15
Externe public	3,3 %	9,8 %	30,5 %	31,4 %	25,1 %
3 ^e concours public	4,5 %	9,1 %	47,7 %	15,9 %	22,7 %
Interne public	4,0 %	24,0 %	40,0 %	24,0 %	8,0 %
Externe privé	5,3 %	10,5 %	36,8 %	15,8 %	31,6 %
Interne privé	0,0 %	50,0 %	25,0 %	25,0 %	0,0 %

3.2.2 Remarques concernant l'épreuve de leçon en français

Le rapport du jury pour l'épreuve de leçon de français de la session 2025 met en lumière des constats variés sur la qualité des prestations des candidats. Sur le plan quantitatif, les temps d'exposés sont révélateurs : un nombre significatif de candidats n'atteint pas les 10 minutes attendues, ce qui témoigne souvent d'une préparation non aboutie ou d'une gestion non optimale du temps de composition.

Du point de vue des réussites, certains candidats ont fait preuve d'une analyse réflexive pertinente, notamment en réorganisant leurs propositions en fonction des remarques du jury ou des documents proposés dans les sujets.

Une majorité a su structurer son exposé de manière claire, en annonçant une problématique et un plan cohérents. L'aisance orale, la capacité à s'appuyer sur les documents fournis, ainsi que la mise en lien de ces ressources avec des objectifs pédagogiques sont également à noter chez les candidats les plus performants. L'enseignement explicite est régulièrement mentionné ; les productions d'élèves font l'objet d'une analyse intéressante.

La prestation de certains candidats s'est révélée particulièrement remarquable, alliant une analyse réflexive approfondie, des connaissances didactiques solides, une transposition pédagogique pertinente ainsi qu'une qualité d'échange avec le jury témoignant d'une réelle maîtrise des futurs enjeux professionnels.

Néanmoins, le jury pointe un déficit manifeste de connaissances disciplinaires et didactiques chez un nombre non négligeable de candidats. Les transpositions pédagogiques sont parfois incohérentes ou inadéquates au regard des publics visés.

L'exploitation du corpus reste problématique : lecture partielle, paraphrase, ou simple mention des documents sans véritable intégration dans une démarche pédagogique construite. L'enseignement explicite, quand il est évoqué, n'est pas toujours correctement articulé à l'activité des élèves. La différenciation pédagogique, bien que citée, demeure fréquemment centrée uniquement sur les élèves en difficulté, sans prise en compte de l'hétérogénéité réelle des classes.

Par ailleurs, l'oubli des consignes, l'absence d'anticipation des erreurs possibles des élèves, ou encore la présentation de séances sans contenu pédagogique réaliste fragilisent les prestations. Le jury met également en relief une méconnaissance persistante des textes officiels, des programmes et des ressources institutionnelles.

3.2.3 Remarques concernant l'épreuve de leçon en mathématiques

L'épreuve de mathématiques a été globalement bien investie par les candidats cette année. L'analyse des résultats montre que la majorité d'entre eux a su utiliser de manière pertinente le temps imparti, avec une forte proportion d'exposés compris entre 10 et 15 minutes. Ce respect du format témoigne souvent d'une bonne préparation, d'une structuration réfléchie de l'exposé et d'une capacité à organiser les contenus à présenter. Toutefois, des écarts significatifs ont été relevés selon les commissions. Environ 5 % des exposés ont duré moins de 5 minutes, un indicateur clair d'une préparation insuffisante ou d'une difficulté à s'approprier le sujet. Par ailleurs, dans certaines commissions, jusqu'à 50 % des candidats ont proposé un exposé de moins de 10 minutes, ce qui révèle une difficulté à construire une démarche complète et à expliciter le raisonnement pédagogique.

Sur le plan qualitatif, plusieurs éléments positifs ont été relevés. Un bon nombre de candidats se sont exprimés de manière claire, en organisant leur exposé autour d'une problématique bien définie et d'un plan cohérent. La séance pédagogique proposée était souvent structurée, avec les grandes phases identifiables et un souci de progression. Les documents fournis ont globalement été exploités avec pertinence, certains candidats montrant une réelle capacité à les analyser de manière critique. Des aspects essentiels comme la manipulation et la verbalisation ont également été intégrés dans les propositions didactiques, montrant une certaine maturité professionnelle.

Néanmoins, des lacunes importantes ont aussi été observées. De nombreux candidats ont montré une connaissance encore fragile des programmes, des attentes institutionnelles, du public scolaire et même des savoirs mathématiques de base, notamment sur les notions de nombres décimaux. Les dimensions didactiques et pédagogiques de l'épreuve restent encore mal maîtrisées par une partie des candidats. Les objectifs d'apprentissage sont parfois mal définis, les choix pédagogiques peu argumentés et les démarches d'enseignement pas toujours explicites. Il a également été noté que certaines définitions mathématiques étaient erronées ou approximatives, ce qui nuit à la crédibilité professionnelle du candidat.

3.3 Épreuve d'entretien

Durée: **1 heure et 5 minutes** | Coefficient : **2**

L'épreuve se déroule en deux temps :

Un premier entretien (trente minutes) est consacré à l'**éducation physique et sportive**, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Ce premier entretien est noté sur 10 points.

Un deuxième entretien (trente-cinq minutes) porte sur la **motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier** de professeur au sein du service public de l'éducation.

Cet entretien comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Ce deuxième entretien est noté sur 10 points.

L'épreuve est notée sur 20. **La note 0 est éliminatoire.**

3.3.1 Moyenne et répartition des notes de l'épreuve d'entretien

Épreuve	Concours externe public	3 ^e concours public	2 nd concours interne public	Concours externe privé	2 nd concours interne privé
Entretien / 20	11,71	9,91	8,60	12,50	6,75
EPS / 10	5,60	4,72	4,18	5,89	3,00
Motivation / 10	6,11	5,19	4,42	6,61	3,75

* note éliminatoire

3.3.2 Répartition des notes de l'épreuve d'entretien sur 20 points

Concours	0*	> 0 et ≤ 5	> 5 et ≤ 10	> 10 et ≤ 15	> 15
Concours externe public	1,2 %	8,6 %	32,8 %	28,4 %	29,0 %
3 ^e concours public	4,5 %	22,7 %	27,3 %	27,3 %	18,2 %
2 nd concours interne public	0,0 %	20,0 %	40,0 %	36,0 %	4,0 %
Concours externe privé	0,0 %	5,3 %	36,8 %	26,3 %	31,6 %
2 nd concours interne privé	0,0 %	25,0 %	75,0 %	0,0 %	0,0 %

3.3.3 Répartition des notes de la sous épreuve d'EPS sur 10 points

Concours	0*	> 0 et ≤ 2,5	> 2,5 et ≤ 5	> 5 et ≤ 7,5	> 7,5
Concours externe public	2,1 %	12,4 %	32,8 %	22,8 %	29,9 %
3 ^e concours public	6,8 %	25,0 %	27,3 %	20,5 %	20,5 %
2 nd concours interne public	4,0 %	16,0 %	48,0 %	28,0 %	4,0 %
Concours externe privé	0,0 %	15,8 %	26,3 %	31,6 %	26,3 %
2 nd concours interne privé	0,0 %	25,0 %	75,0 %	0,0 %	0,0 %

* note éliminatoire

3.3.4 Répartition des notes de la sous épreuve de motivation sur 10 points

Concours	0*	> 0 et ≤ 2,5	> 2,5 et ≤ 5	> 5 et ≤ 7,5	> 7,5
Concours externe public	1,8 %	8,3 %	31,7 %	22,5 %	35,8 %
3 ^e concours public	9,1 %	11,4 %	29,5 %	25,0 %	25,0 %
2 nd concours interne public	0,0 %	24,0 %	44,0 %	24,0 %	8,0 %
Concours externe privé	0,0 %	5,3 %	36,8 %	15,8 %	42,1 %
2 nd concours interne privé	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %

* note éliminatoire

3.3.5 Remarques concernant l'épreuve d'entretien

3.3.5.1 1^{ère} partie consacrée à l'éducation physique et sportive

L'épreuve consacrée à l'éducation physique et sportive a montré cette année des résultats contrastés. Si une majorité de candidats a su organiser l'exposé entre 5 et 10 minutes, seuls certains candidats ont pleinement mobilisé les 10 à 15 minutes disponibles. Cela a parfois révélé un manque de structuration ou de contenu suffisant. Malgré cela, de nombreuses prestations ont été jugées positives : les candidats ont souvent proposé des situations d'apprentissage structurées, réalistes et en lien avec les enjeux de l'EPS, notamment la contribution au socle commun et des mises en perspective avec le parcours éducatif de santé. L'utilisation de modalités en ateliers, la prise en compte de la sécurité et l'identification des différentes étapes de la séance ont été relevées comme des points forts.

Les meilleurs candidats ont su faire des liens entre la situation initiale, les objectifs de séance et les critères de réussite. Leur exposé structuré répondait à la problématique posée. Cependant, des lacunes récurrentes ont été relevées chez d'autres candidats : certaines réponses manquaient de cohérence, avec des activités relevant davantage de l'animation que de l'enseignement. On observe également peu de variables didactiques ou d'éléments différenciés, ainsi qu'une faible connaissance de la logique interne des activités physiques, sportives et artistiques. La différenciation et les modalités de régulation étaient rarement abordées, et les propositions étaient parfois peu adaptées au niveau des élèves ou à la faisabilité sur le terrain.

Il a aussi été observé que certains candidats récitaient des contenus génériques sans les adapter à l'activité physique ou aux enjeux moteurs réels. La méconnaissance du développement de l'enfant, des attendus par cycle et des transformations motrices attendues était souvent flagrante, en particulier dans des domaines comme la natation.

3.3.5.2 2^e partie sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation

Le temps de l'exposé est généralement bien utilisé et les membres des commissions ont observé que les candidats avaient bien préparé en amont la présentation de leur parcours et de leurs expériences : l'élocution est satisfaisante, le propos structuré et les choix pertinents traduisent leur engagement et leur motivation.

Toutefois, les interrogateurs signalent que le lien avec le référentiel des compétences n'est pas systématique. Lors de l'échange, certains candidats trahissent une maîtrise syntaxique insuffisante et une pauvreté de vocabulaire qui peut surprendre concernant des candidats à un concours d'enseignant.

D'une manière générale, les candidats devraient être en capacité de montrer que leur conception du métier de professeur des écoles est analysée et non pas idéalisée.

Lors des mises en situation, si les problématiques sont généralement bien identifiées, les ressources institutionnelles sont insuffisamment mobilisées. La posture à adopter dans la relation aux familles manque de clarté chez certains candidats.

3.4 Épreuve facultative de langue vivante

Durée : préparation : 30 minutes | épreuve : 30 minutes

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : **Allemand, Anglais, Espagnol, Italien**

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages au maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. **Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.**

L'épreuve facultative de langues vivantes est composée de trois étapes :

- un exposé dans la langue de l'épreuve au cours duquel le candidat se présente ainsi que les documents composant le sujet ;
- un exposé en français de la réponse au sujet ;
- un entretien avec le jury dans la langue de l'épreuve.

Chaque exposé a une durée maximale de dix minutes. Il n'y a pas de minimum. La durée de l'entretien varie selon le temps utilisé pour les deux exposés afin que l'ensemble de l'épreuve dure exactement trente minutes.

Les membres du jury ont observé que **peu de candidats utilisent pleinement le temps réservé aux exposés.**

3.4.1 Langues présentées par les candidats admissibles

Allemand		Anglais		Espagnol		Italien	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	0,4 %	215	86,7 %	29	11,7 %	3	1,2 %

3.4.2 Nombre de candidats inscrits et présents à l'épreuve

Concours	Candidats admissibles	Candidats inscrits à l'épreuve de LV		Candidats présents à l'épreuve de LV	
		Nombre	%	Nombre	%
Concours externe public	347	212	61,1 %	200	94,3 %
3 ^e concours public	44	17	38,6 %	16	94,1 %
2 nd concours interne public	25	8	32,0 %	8	100,0 %
Concours externe privé	20	11	55,0 %	10	90,9 %
2 nd concours interne privé	4	---	0,0 %	---	---

3.4.3 Répartition des notes

Concours	≤ 5	> 5 et ≤ 10	> 10 et ≤ 15	> 15
Concours externe public	7,5 %	27,0 %	34,0 %	31,5 %
3 ^e concours public	6,3 %	25,0 %	43,8 %	25,0 %
2 nd concours interne public	12,5 %	25,0 %	37,5 %	25,0 %
Concours externe privé	20,0 %	30,0 %	10,0 %	40,0 %
2 nd concours interne privé	7,5 %	27,0 %	34,0 %	31,5 %

3.4.4 Remarques concernant l'épreuve facultative de langue vivante

La majorité des candidats ne maîtrise pas le niveau B2 attendu et ne semble posséder qu'un vocabulaire limité et imprécis. Les candidats s'expriment toutefois généralement avec une bonne élocution et une prononciation correcte. Les membres du jury ont noté que les candidats n'utilisaient que très rarement tout le temps de présentation offert. La plupart ne sont pas en capacité de s'exprimer plus de la moitié du temps.

Les candidats ont bien pris en compte les documents du corpus pour la construction de la séance. La plupart est en mesure de présenter les grands enjeux de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire. La différenciation et l'évaluation sont très souvent absentes des présentations et superficiellement évoquées malgré le questionnement du jury.

Les ressources numériques, bien que riches et utiles, ne sont que peu connues des candidats. Le vocabulaire « technique » de la classe doit être bien anticipé dans la langue vivante : montrer, souligner, entourer, justifier, consigner, explication, etc. pour lesquels le français est souvent convoqué lors des échanges avec le jury.

4 Affectation des lauréats des concours publics

4.1 Origine des lauréats des concours publics

Concours public	Aisne		Oise		Somme		Hors académie		Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Externe	73	27,3 %	78	29,2 %	93	34,8 %	23	8,6 %	267
3 ^e concours	6	23,1 %	12	46,2 %	6	23,1 %	2	7,7 %	26
2 nd concours interne	3	18,8 %	5	31,3 %	7	43,8 %	1	6,3 %	16
Total général	82	26,5 %	95	30,7 %	106	34,3 %	26	8,4 %	309

4.2 Taux de satisfaction des lauréats des concours publics

Concours	Candidats affectés sur leur vœu n°1		Candidats affectés sur leur vœu n°2		Candidats affectés sur leur vœu n°3		Postes
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Externe	208	77,9 %	54	20,0 %	5	1,9 %	208
3^e concours	26	100,0 %	---	0,0 %	---	0,0 %	26
Interne	17	100,0 %	---	0,0 %	---	0,0 %	17
Académie	251	81,0 %	54	17,4 %	5	1,6 %	251

Département d'affectation	Vœu 1		Vœu 2		Vœu 3	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Aisne	81	85,3 %	14	14,7 %	---	0,0 %
Oise	102	69,4 %	40	27,2 %	5	3,4 %
Somme	68	100,0 %	---	0,0 %	---	0,0 %
Académie	251	81,0 %	54	17,4 %	5	1,6 %

4.3 Diplôme détenu par les lauréats du concours externe (MEEF : masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)

Département d'affectation	Master MEEF		Sans Master MEEF	
	Nbre	%	Nb	%
Aisne	70	82,4 %	15	17,7 %
Oise	106	81,5 %	24	18,5 %
Somme	43	82,7 %	9	17,3 %
Académie	219	82,0 %	48	18,0 %

5 Ressources numériques pour préparer le concours



Informations sur les métiers du professorat de l'Éducation
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>



devenirenseignant.gouv.fr

En reconversion → Étudiant → Lycéen →

Rechercher



Choisir d'être enseignant ▾ Découvrir les métiers ▾ Se former ▾ Recrutement ▾ Ressources ▾

Accueil > Recrutement > Le recrutement par concours



Le recrutement par concours



© MEN/JXavier Schwebel

Pour devenir professeur dans une école, un collège ou un lycée général, technologique ou professionnel, vous devez obtenir le concours de recrutement correspondant à votre projet professionnel. Il s'agit de concours de la fonction publique. Les enseignants titulaires d'un concours bénéficient ainsi d'un statut de fonctionnaire.